



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 1 ^{er} septembre 2024	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 20 °C)	Vent	26 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	11	Courses de qualification	2 KR	Nombre total d'inscriptions	79/82
Total des paris mutuels	\$ 350,904				
	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist		

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Gordon McDonald, le président de la *National Capital Region Harness Horse Association* (NCRHHA), était présent pour aborder plusieurs questions.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "BETS BEACH de la Course 11 (autre).
L'entraîneur, Yves Tessier, en a été averti.
- Examen avec la préposée aux chevaux, Jennifer Smiley, au sujet du rapport d'inspection #2669788 du 27 mai 2024.
Mme Smiley a été trouvée coupable d'avoir enfreint la règle 10.01(a) de la CAJO (possession d'une seringue hypodermique et d'une aiguille) et, compte tenu des circonstances, du témoignage de la participante et du témoignage du Dr Berthiaume Atack, s'est vu imposer une suspension complète de trois (3) jours

(suspendue) et une sanction pécuniaire de \$ 500 (dont \$ 250 suspendus).

Toute infraction à la règle 10.01 de la CAJO dans une période de deux (2) ans (jusqu'au 1^{er} septembre 2026) entraînera le rétablissement de la partie suspendue de la sanction en plus de toute autre sanction imposée par les officiels des courses.

Décision #2810637

Courses :

➤ **Coville Cup** Courses 2, 4, 6, 8 et 10

Gagnée par Jeffery Taylor.

- Robert Shepherd a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Le conducteur du #1, "DA CAPTAINOBVIOUS", (Steve Germain), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.
Un avertissement officiel a été ajouté sur la licence du conducteur du #8, "BAUER POWER", (Jeff Taylor), au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
- 2. Le conducteur du #6, "WOODMERE GAELIC", (Claude Larose), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
- 3. **Enquête** au sujet du #3, "KINNDER REPTILE", (Stephane Pouliot), le vainqueur de la course, pour une possible infraction à la règle 22.05.02 (ii) de la CAJO (infraction à règle sur la voie de dépassement).
Après avoir examiné la vidéo de la course et discuté avec le conducteur du cheval arrière, le #4, "MR FAHRENHEIT", (Joshua Miller) (qui a déclaré qu'il souhaitait emprunter la voie de dépassement), on a établi que #3 avait quitté la course et emprunté la voie de dépassement au début du dernier droit, et qu'il avait enfreint cette règle.
Le #3, arrivé en 1^{re} position, a été placé en 2^e position (règle 22.09 de la CAJO).
Lien pour la vidéo d'enquête
(tour frontale et angle panoramique du haut)
<https://youtu.be/kK-h1OpMrSU>
M. Pouliot assistera à un examen au sujet de l'infraction aux règles 22.05.02.2 (ii) et 18.08.02.01 (quitter la course) de la CAJO.
Rien d'autre à signaler.

4. **Enquête et objection du conducteur** au sujet des possibles obstructions par le #3, "BIG PETES STYLE", (Michael Armstrong), arrivé en 4^e position, au #7, "DARKRSHADEOFFPALE", (Claude Larose), arrivé en 5^e position, avant et après le poteau de ¾ de mille.
Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Larose a déclaré que le #3 l'avait forcé à s'écarter et accroché sa roue ; M. Armstrong a déclaré qu'il y avait de la place pour sortir de la rampe) et examiné la vidéo de la course, il a été établi que le #7 avait dévié vers l'extérieur avant le poteau de ¾ de mille.
Le #3 a ensuite pris l'espace fourni pour quitter la rampe.
L'objection a été rejetée.
Aucun placement n'a été requis.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête
(tour du fond et angle panoramique du haut)
<https://youtu.be/M5gshvQMwYY>
5. Examen de la performance du #8, "GLOBAL MONI", (Pierre Bovay), avant le départ.
Le #8 a fait quelques pas, mais pas de bris d'allure.
Rien d'autre à signaler.
6. Examen du bris d'allure survenu au #1, "SUNSHINE LOVE", (Sebastien Turenne), après le départ.
Lors du bris d'allure, le #1 a provoqué une obstruction au #5, "REALRUBIES AT PLAY", (Michel Lagace).
Aucun placement n'a été nécessaire, car le #5 a été le vainqueur de la course et le #1 a terminé en 7^e position (la dernière).
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Le #3, "ALLY FLIGHT", (entraîneur John Macmillan), a subi un bris d'équipement (support de tête) dans la parade préalable à la course.
Le cheval est tombé et a subi de légères lacérations aux genoux, et a été retiré par les juges (lésions) sur l'avis du vétérinaire de la CAJO à la dernière minute.

Un remboursement totalisant \$ 6,750 a été effectué.

Le #1, "GIDDY UP MAX", (Jeffery Taylor), a subi un bris d'équipement (entrave), après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Un ordre d'arrivée incorrect a été affiché par les services graphiques après la course, puis corrigé.

L'ordre d'arrivée correct a été payé.

Rien d'autre à signaler.

11. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 10

Le #4, "BEEF N CHEDDAR" (1), pour \$ 8,500, par Tess Waxman et Dwayne Souliere (Isaac Waxman entraîneur).